

## Cabinet Proesmans & Henry

le004ex009

Association d'avocats Rue de la Pavée, 7 5101 NAMUR (Belgium) s.n.c. rpm (Namur) 0443.199.352 phone +32 (81) 721 630 fax +32 (81) 736 831 secretariat@proesavo.com www.proesavo.com

MASOCIETE SPRL Porte Créalys 1 5032 LES ISNES

Namur, le 14/09/20xx

Dossier: JP/JPJr/ 099999/ MASOCIETE - gestion

TVA BE 0000 000 097

## Facture

note de frais & honoraires n°: 099999/001

## Relevé des prestations

Date Prestations Montant
10.09.20xx Conseils juridiques 1.000,00 Euros

Total: 1.000,00 Euros

En votre aimable règlement, payable à réception, à l'ordre du Cabinet Proesmans & Henry au compte

732-0145269-14

IBAN BE94 7320 1452 6914 BIC CREGBEBB

Le règlement de la présente constitue le préalable à la poursuite du dossier.

Les notes de frais et honoraires sont payables au comptant dès réception de la facture. Toute somme impayée après dix jours calendrier produit de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt moratoire conventionnel de 1 % oar mois à dater de l'émission de la facture ainsi qu'une classe pénale de 10 % sur le solde restant dû.